

# DEMANDE D'AGREMENT



FFSNW

SAISON 2018



# Demande d'agrément

## **SAISON 2018**

Dossier complété par : .....

Email : ..... Tél. ....

L'agrément s'adresse aux structures commerciales suivantes : travailleur indépendant (Société en nom propre), EURL, SARL, SAS, autoentrepreneur.

**Dans le cadre d'une structure avec plusieurs établissements, chaque établissement devra faire l'objet d'un agrément individuel.**

Demande à compléter et à retourner – avec les pièces réclamées en Annexes – au siège de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard :

Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard  
Service Affiliations & Agréments  
11, rue du Borrégo  
75020 PARIS

Je soussigné(e) ....., responsable légal, agissant en qualité de ....., souhaite obtenir l'agrément de la FFSNW de la structure

.....  
..... exploitée à l'adresse suivante  
.....

Pour un type de structure :     Bateau             Téléski 2 poulies             Téléski full

Après étude des pièces fournies par le Bureau Fédéral, un identifiant et un mot de passe vous permettant de vous connecter à l'Intranet fédéral ([www.ffsnw.org](http://www.ffsnw.org)) vous seront adressés par email.

Le profil de votre structure aura été créé. Il vous appartiendra alors de compléter en ligne le dossier d'agrément 2017 (dirigeant – site de pratique – encadrement technique etc.).

Une fois ce dossier complété, la Fédération émettra un avis. Elle pourra réclamer des éléments complémentaires ou des modifications au dossier.

**Une fois l'avis favorable obtenu de la FFSNW, le compte de la structure est ouvert.**

Nous veillerons à :

- vous identifier sur les différents supports fédéraux : site web de la FFSNW ([www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)).
- vous adresser : un drapeau fédéral, un courrier officiel d'agrément & formulaires licences le cas échéant.

Fait le ..... 2018

Signature & Tampon de la structure

A .....

## Pièces à fournir dans le cadre d'un 1<sup>er</sup> d'agrément:

A l'appui du présent dossier dûment complété, il est demandé à la structure, en considération de sa situation juridique, de fournir les pièces suivantes :

- Copie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (n° de SIRET / extrait Kbis)
- Bordereau TNS (travailleur non salarié) et/ou attestation RSI (régime social des indépendants)
- Carte professionnelle d'éducateur sportif (option enseignement du ski nautique)
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile professionnelle
- Autorisation officielle d'utilisation et de pratique sur le plan d'eau (AOT, Bail...)

### Pour les sociétés et autoentrepreneurs :

- Papier à en-tête ou spécimen de facture (TVA intra-communautaire, APE etc.),
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Chèque de cotisation à la FFSNW :
  - o pour la 1<sup>ère</sup> demande d'agrément : 250 € + 35 € de frais de dossier
  - o pour un renouvellement d'agrément année n+1 : 500 €
  - o pour un renouvellement d'agrément année n+2 :
    - . Cotisation pour une structure de 0-30 licences : 600 €
    - . Cotisation pour une structure ≥ 31 licences : 500 €

## Rappels et recommandations :

- Le responsable légal et l'éducateur principal de l'établissement doivent impérativement être titulaires d'une licence Dirigeant de la FFSNW afin de pouvoir représenter valablement leur structure dans les instances fédérales et jurys de formation.

**Cas particulier** : concernant les structures bi-poules, seul le responsable légal doit être titulaire d'une licence Dirigeant.

- Il est fortement recommandé de disposer d'une adresse email attachée à chaque licencié.
- A l'appui de ce dossier, nous vous invitons à envoyer informatiquement à l'adresse [ffsnw@ffsnw.fr](mailto:ffsnw@ffsnw.fr) toute photo susceptible de mettre en valeur votre structure (vue du plan d'eau, bateau, club house etc.), de manière à alimenter le site web de la FFSNW.
- Conformément à la décision des instances fédérales, la relation administrative et financière se fera directement entre le Téléski agréé et le siège fédéral. Pour autant, **la ligue territorialement compétente demeure le partenaire ET l'interlocuteur privilégié de la structure agréée** concernant le développement sportif et pour toute opération de découverte ou de partenariat notamment.

Nous vous invitons à prendre contact avec la ligue et à l'associer à vos démarches pour plus d'efficacité et de soutien.